## REPUBLIQUE FRANCAISE **ALPES MARITIMES CANTARON**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 1802-27

L'an deux mil DIX-AUT. de SEIZE FEVALER à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique croinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de **CANTARON** 

Nombre de conseillers

en exercice: 15

Présents:

13+1 proc

Votants:

14

Etaient présents : Gérard STOERKEL - Edith LONCHAMPT - Christian DI MARTINO - Joëlle JACOB - Patrice MARTIN - Michel CORSINI - Fabienne GALLI - Fabrice FONTAINE - Karine FAGES DEMAIN - Peggy DALMAS -Sandrine BARRALIS - Françoise RUSSO

Objet Projet de rénovation D'un bâtiment communal

Absent avec procuration : Jean-Marc BLANIC

Absent : JEANROY Frédéric Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il serait bon d'accepter un projet de rénovation d'un local communal pour en faire un espace ludique offert aux administrés CANTARONNAIS. Le montant estimatif des travaux est de 5 078.00 € H.T.

Afin de mener à terme ce projet, nous allons demander différentes aides à nos partenaires financiers.

De ce fait, le plan de financement se présenterait comme suit :

Estimatif des travaux : 5 078.00 € H.T

Aide financière de l'Etat (DETR 2018) = 20 %	6: 1 015.60 €
Aide financière de la Région = 15 %	
Aide financière du Conseil Départemental = 45 %	6
Autofinancement communal = 20 %	6 1 015.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE le projet de Rénovation d'un local communal

ACCEPTE le plan de financement mentionné ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme.

érard BRANDA